

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
Le vingt-sept novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des actes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GARCIA, Maire.

Présents : RENAUD Géraldine, TORREL Sébastien - Adjoint
DUCHESNE Patricia, BRABANT Marie, LE GRANDIC Alexis, FOURNIER Olivier, THERY Marie

Excusées : PABIOT Virginie donne pouvoir à Mme RENAUD Géraldine
HULEUX Stéphane donne pouvoir à M. GARCIA Stéphane
HELIN Sophie donne pouvoir à M. FOURNIER Olivier

Absents : Mme PRUD'HOMME Laëtitia

Secrétaire de séance : M. LE GRANDIC Alexis

Délibération 47/2023: Plan de financement rénovation salle municipale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénover l'entrée aux sanitaires et d'équiper la cuisine de la salle municipale.
Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Dotation intercommunal de solidarité aux communes de la Communauté d'Agglomération de Bourges selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de rénovation de la salle municipale	5473,91 €	DISC	2152,65 €
		Autofinancement	3321,26 €
Total	5473,91 €	Total	5473,91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à engager les travaux
- Accepte de mettre ce dossier à la subvention
- Charge Monsieur le Maire d'engager la procédure.

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération 48/2023: Approbation du rapport de la CLECT relatif au point d'étape du GEPU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts, en particulier l'article 1609 nonies C ;
Vu le rapport de la CLECT en date du 26 septembre 2023 ;

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 26 septembre dernier (document joint) en application de la clause de revoyure prévue dans son rapport initial du 29 septembre 2021.

Elle a approuvé à l'unanimité la reconduction des conditions de transfert de la compétence GEPU jusqu'au 31 décembre 2024.

Afin que cette proposition de la CLECT s'applique, il convient d'approuver son dernier rapport dans les mêmes conditions que le rapport initial.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le rapport de la CLECT du 26 septembre 2023 relatif au point d'étape sur la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), et en particulier la prolongation des conditions de transfert jusqu'au 31 décembre 2024 ;

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération 49/2023: Décision modificative budget annexe

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative budgétaire suivante sur le budget annexe :

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Constructions	2313	H.O.	29 339,44			
Investissement			29 339,44			

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération 50/2023: Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative budgétaire suivante sur le budget principal :

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Carburants	60622		100,00			
Fournitures d'entretien	60631		200,00			
Fournitures de petit équipement	60632		300,00			
Autres matières et fournitures	6068		66,74			
Bâtiments publics	615221		978,80			
Voiries	615231		-3 939,50			
Matériel roulant	61551		3 800,00			
Honoraires	6226		150,00			
Transports collectifs	6247		257,46			
Frais d'affranchissement	6261		107,34			
Concours divers (cotisations...)	6281		1 747,96			
Frais de nettoyage des locaux	6283		3 900,08			
Personnel titulaire	6411		1 000,00			
Remboursements sur rémunérations du				6419		372,00
Intérêts des comptes courants et de dép	6615		200,00			
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	673		92,66			
Valeurs comptables des immobilisations	675		-2 400,00			

A caractère sportif				70631		1 238,00
Taxe additionnelle aux droits de mutatio				7381		5 940,75
GFP de rattachement				74751		1 410,79
Produits des cessions d'immobilisations				775		-2 400,00
Fonctionnement			6 561,54			6 561,54
Produits des cessions d'immobilisations				024	H.O.	1 753,49
Autres communes	13248		H.O.	1 753,49		
Investissement				1 753,49		1 753,49

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération 51/2023: Remboursement des frais de représentation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est rendu au 105ème congrès des Maires du 21 au 23 novembre 2023 à Paris. Lors de ce séjour, Monsieur le Maire, a séjourné dans un hôtel pendant deux nuits qu'il a du régler.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir lui rembourser ses frais de représentation, à hauteur de 663,12 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser Monsieur le Maire pour ses frais de représentation.

VOTE A L'UNANIMITE

Délibération 52/2023: Numérotation rue de l'Enfer

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de re numéroter certaines parcelles de la rue de l'Enfer.

35 rue de l'Enfer : AB 20, AB 144, AB 146

37 rue de l'Enfer : AB 230, AB 232

39 rue de l'Enfer : AB 149

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la numérotation proposée et un certificat de numérotage sera adressé aux administrés concernés.

VOTE A L'UNANIMITE

Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire remercie et félicite les bénévoles du Trail pour l'organisation et le déroulement de cette 6ème édition qui s'est déroulé le 26 novembre dernier.

Compte rendu affiché le 28 novembre 2023 et rendu exécutoire

Le Secrétaire de séance

**Le Maire,
Stéphane GARCIA**